

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette douzième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la magnifique Salle communale fraîchement rénovée, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

En guise de réflexion, le président lit l'extrait d'un message de l'Organisation météorologique mondiale publié à l'occasion de la Journée mondiale de météorologie fêtée chaque année le 23 mars :

*« Nous vivons sur une planète interconnectée. Nous partageons une seule Terre, avec une seule atmosphère et un seul océan.*

*Le temps, le climat et le cycle de l'eau ne connaissent pas de frontières nationales ou politiques. La coopération internationale est essentielle. C'est cette philosophie qui guide les travaux de la communauté météorologique mondiale depuis 1873 et qui nous guidera dans la transformation de la science en services à la société pour les générations actuelles et futures. »*

## 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 66 Conseillères et Conseillers.

Il y a 8 excusés (MM. Steve Binggeli, Moritz de Hadeln, Nikhil Duella, Jérôme Frachebourg, Aurélien Joye, David Mayer, Stéphane Rosset et Michael Sordet).

1 absent (M. Charanjit Dhanjal).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 4 février 2023, M. Moritz de Hadeln a fait part de sa démission, avec effet au 23 février 2023, en sa qualité de membre de la Commission de gestion. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Moritz de Hadeln, doyen du Conseil communal, qui a œuvré au sein de cette Commission de nombreuses années. Dès lors, la nomination d'un-e membre au sein de la Commission de gestion a été ajouté à l'ordre du jour.
- Par courriel du 20 février 2023, Mme Regina Bovet a fait part de sa démission, avec effet immédiat, en sa qualité de déléguée au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ». Dès lors, la nomination d'un-e délégué-e et d'un-e délégué-e suppléant-e au sein de ce Conseil intercommunal a été ajouté à l'ordre du jour.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
  - Postulat de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante. Celui-ci déclare qu'il désire spontanément transformer ce postulat en interpellation.

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller·ère·s ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
  - Interpellation de M. Samuel Freuler intitulée « 1° de moins c'est bien, optimiser c'est mieux encore ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller·ère·s ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2022.
  3. Communications du Bureau.
  4. Communications de la Municipalité.
  5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales et commissions municipales.

#### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal n° 7** relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire.
7. **Préavis municipal n° 34** relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale.

#### **Préavis – Première lecture**

8. **Préavis municipal n° 35** relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie.

#### **Autres objets**

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité ».
10. Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulée « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho ».
11. Interpellation de M. Samuel Freuler intitulée « 1° de moins c'est bien, optimiser c'est mieux encore ».

#### **Divers**

12. Nomination d'un·e membre de la Commission de gestion.
  13. Nomination d'un·e délégué·e et d'un·e délégué·e suppléant·e au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».
  14. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2022**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2022.*

## **3. Communications du Bureau**

- Le don des jetons de présence des Conseiller-ère-s lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2022 a permis de récolter et de faire une donation de CHF 2'120.- à l'Association Espoir Karima. Au nom du Bureau, de la plateforme PS-Les Vert-e-s et de l'Association Espoir Karima, le président remercie chaleureusement les Conseiller-ère-s pour leur générosité.
- Le 17 décembre 2022, le président a assisté à la traditionnelle fête et repas de fin d'année que la Société de développement de Gland organise chaque année pour les aînés de la Commune. La salle de Montoly était pleine avec plus de 120 convives, l'ambiance était très festive et bon nombre de personnes sont rentrées avec des cadeaux de Noël gagnés lors de la tombola. Le président tient à remercier ici et publiquement la Société de développement et les membres de son Comité pour la belle fête ainsi que pour leur engagement envers les aînés.
- Le 16 janvier 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 18 janvier 2023, le président et la secrétaire du Conseil communal, en compagnie de la Municipalité, ont rencontré M. le Préfet Olivier Fargeon pour son inspection annuelle.
- Le 20 février 2023, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023.
- Par courriel du 21 février 2023, le Bureau a été informé que Mme Patricia Storti, du groupe PLR, remplace désormais M. Roger Hemberger au sein de la Commission de naturalisation.

## **4. Communications de la Municipalité**

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

En préambule, elle souhaite excuser l'absence de Mme la Municipale Jeannette Weber à la présente séance.

#### **Ressources humaines**

La vie des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'Administration communale évolue régulièrement.

- **Engagements** :
  - dès le 9 janvier 2023 : Mme Laura Sax, agente en information documentaire, au Service de la culture et des affaires sociales;

- dès le 9 janvier 2023 : M. Valon Sefiji, collaborateur groupe eau, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
  - dès le 1<sup>er</sup> février 2023 : Mme Catherine Laravoire, déléguée jeunesse, au Service de l'enfance et de la jeunesse;
  - dès le 1<sup>er</sup> février 2023 : M. Massimo Gebel, collaborateur voirie, au SIE;
  - dès le 1<sup>er</sup> février 2023 : M. Kilian Haffner, collaborateur espaces verts, au SIE;
  - dès le 1<sup>er</sup> février 2023 : Mme Sandrine Kerkhoff, ingénieure et cheffe de projets, au SIE.
- Départs :
    - au 31 janvier 2023 : M. Sadik Krasniqi, collaborateur voirie qui a pris sa retraite, au SIE;
    - au 28 février 2023 : M. Grégory Chappuis, employé de commerce, au Service de la population;
    - au 31 mars 2023 : M. Miguel Ayala, assistant développement durable, au Secrétariat municipal.

La Municipalité remercie toutes les personnes ayant travaillé pour la ville de Gland pour leur engagement dans l'Administration, tout en leur souhaitant plein succès pour leur carrière future ou pour une bonne retraite. Elle souhaite une chaleureuse bienvenue aux nouvelles et nouveaux arrivants.

- Comme déjà annoncé au mois de décembre 2022, le processus de recrutement du futur Secrétaire municipal est toujours en cours

### **Développement durable**

- L'appel d'offres groupées pour l'installation de photovoltaïques destinée aux PPE s'est maintenant achevé. La démarche visant à regrouper les propriétaires intéressé·e·s par l'installation pour leur faire profiter d'un accompagnement par un bureau spécialisé a abouti à 34 pré-études techniques. Parmi elles, 19 propriétaires ont souhaité continuer la démarche et ont reçu des devis d'installateurs. Pour exemplifier ces 19 installations qui sont prévues, ces dernières représentent une puissance nominale de 479 kWc, soit presque 5 fois la puissance de la centrale solaire du collège des Tuillières. C'est donc une opération très intéressante.
- Dans le cadre du préavis municipal n° 21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1, que le Conseil communal a accepté lors de la séance du 17 juin 2022, une vérification des matériaux a identifié un problème de résistance au vent en cas d'installation sur le toit. Malheureusement, ce problème n'avait pas été relevé dans les études préalables. Aussi, le bureau d'ingénieur mandaté pour l'accompagnement explore actuellement d'autres possibilités pour tout de même équiper ce bâtiment en énergie solaire. Des informations à ce sujet seront données ultérieurement.

### **M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

- Comme certain·e·s Conseiller·ère·s l'ont peut-être remarqué, la vitesse de circulation sur la Route Suisse a été modifiée, passant de 80 km/h à 60 km/h sur le tronçon situé peu avant la ferme de La Petite-Lignière et peu après le rond-point de la Feuille de chêne. Cette mesure doit permettre l'abaissement du bruit routier de quelques décibels sur ce tracé. D'autres mesures sont prévues avec le projet de la requalification de la Route Suisse, qui est inscrite au projet d'agglomération n° 4 du Grand Genève à l'horizon 2027-2028.
- Les travaux du Vieux-Bourg ont débuté le 13 février dernier et des informations sur le chantier seront données par Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger. S'agissant de la circulation et du stationnement, un effort a été porté sur la signalisation. La circulation se passe bien et reste relativement fluide. À ce jour, 3 parkings sont situés autour du bâtiment communal, lesquels absorbent les besoins en places de parc et compensent les quelques places supprimées. Un 4<sup>ème</sup> parking pourrait voir le jour, lequel serait mis en place sur le terrain de l'ancienne Chapelle catholique, à côté de l'installation de l'entreprise Perrin, en charge des travaux de la Rue de la Gare. La Municipalité suit bien sûr attentivement la situation.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Mois de la santé et du bien-être du 28 mars au 23 avril 2023 : ce sera l'occasion de prendre soin de soi durant 1 mois et aussi de se préparer à la Gland Spring Run en bénéficiant de l'accompagnement de la foulée glandoise.

Tout un riche programme a été concocté, réunissant des activités diverses, des conférences, des conseils diététiques et des séances de bien-être dans 8 sites de Gland. Il s'adresse aux familles, aux adultes et aux seniors. Le 19 avril 2023 aura lieu un dîner quizz à la Salle communale, dès 18h00, sur le thème « Incollable sur ma santé ».

- Boîte à livres à la déchèterie : l'ancienne cabine téléphonique qui se trouvait devant l'Administration communale a été déplacée, customisée en boîte à livres et installée à la déchèterie. Ce projet a été porté par le Service de la culture et des affaires sociales et celui des infrastructures et de l'environnement.

- Distinction au Salon Bois à Bulle : lors du Salon Bois qui a eu lieu à Bulle, l'Église catholique de Gland a reçu la distinction « Bois 2023 ». Cette distinction vise à récompenser les maîtres d'ouvrage qui ont fait le choix du bois local pour leurs constructions. Une délégation du Conseil de communauté, des architectes, des constructeurs et de la Municipalité s'est rendue à Bulle pour recevoir cette distinction.

- « Ensemble pour la paix » : La Communauté de travail des églises chrétiennes en Suisse organise la cérémonie publique « Ensemble pour la paix » vendredi 24 février 2023 à Berne. Les 3 églises nationales soutiennent cette action et recommandent aux paroisses d'y participer. Ce même jour, une invitation à observer une minute de silence à 09h00, introduite par une sonnerie funèbre de cloches à 08h55, est également prévue pour les victimes de la guerre. Demain matin, à Gland, les cloches du Temple sonneront donc à cette heure-là afin de participer à cette action en solidarité envers les personnes frappées par la guerre.

L'Union des villes suisses s'est également approchée de la ville de Gland afin qu'elle manifeste sa solidarité envers l'Ukraine en hissant le drapeau ukrainien demain 24 février sur bâtiment communal.

- Grand-Champ « Neil » : il s'agit d'un spectacle du Collectif Berzerk qui sera présenté à Grand-Champ les 10 et 11 mars 2023 à 20h00. Librement inspirée de la mission Apollo 11, cette épopée spatiale comporte néanmoins des anecdotes véritables sur les premiers pas de l'homme sur la lune. Le vendredi 10 mars, à l'issue de la représentation, une discussion sera proposée au foyer du théâtre avec M. Michel Mayor, prix Nobel de physique et astrophysicien, Mme Sylvia Ekström, M. Dylan Ferreux et M. Benjamin Knobil afin de pénétrer dans le monde de leur création et d'avoir aussi des clés de compréhension de la part de professionnel-le-s.

**M. Gilles Davoine**, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

### Finances

- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 75/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciées de la nature en milieu construit	
Crédit d'investissement accordé	CHF 400'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 385'281.43
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 385'281.43, soit 96,32 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 14'718.57
Amortissement cumulé	CHF 0.00
Solde à amortir au 31 décembre 2022	CHF 385'281.43

- Un emprunt de CHF 6 Mios auprès de BVG Stiftung, qui était échu le 11 janvier 2023, a été renouvelé à hauteur de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA (ci-après : Swissquote) pour 3 mois, avec échéance au 11 avril 2023, au taux de 1,22 %.
- Afin de garantir les taux, un emprunt de CHF 2 Mios auprès de BVG Stiftung, avec échéance au 28 février 2023, sera renouvelé sans mouvement de capital auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 28 mai 2023, au taux de 1,4 %.
- Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de Swissquote, avec échéance au 28 février 2023, sera renouvelé sans mouvement de capital auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 28 mai 2023, au taux de 1,4 %.
- Un nouvel emprunt de CHF 3 Mios sera contracté le 28 février 2023 auprès de la banque suisse Vontobel, auprès de laquelle la Commune n'avait encore aucun emprunt, pour 3 mois, avec échéance au 28 mai 2023, au taux de 1,38 %.
- Le Service des finances est en train de boucler les comptes 2022. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de communiquer grand-chose puisque les amortissements doivent encore être comptabilisés et que le décompte final de la péréquation est toujours attendu. Ces 2 éléments sont évidemment très significatifs et influencent grandement le résultat. Il peut toutefois déjà dire que les recettes fiscales ont été globalement supérieures de CHF 942'845.-, soit 2 % de plus que le montant budgété. Le réel est donc de CHF 48'307'145.- de recettes fiscales alors que le budget prévoyait CHF 47'364'300.-.

### Économie

- Durant des travaux du Vieux-Bourg, les commerces restent ouverts et sont accessibles. Les 6 places de parc qui étaient dévolues à la Municipalité le sont désormais au public afin que les commerces bénéficient de ces places de parc en plus.
- Les commerces situés à La Combaz souffrent passablement du fait que les travaux sont toujours en cours. Mais ils sont déjà ouverts, attendent les clients et peinent un peu. La promotion économique tente de les défendre au mieux, mais il est vrai que c'est difficile. Il y a par exemple un panneau sur l'Avenue du Mont-Blanc qui indique le magasin de fleurs Esprit Végétal et Le P'tit Shop, et il invite la population à s'y rendre.
- S'agissant du Restaurant de La Plage, qui intéresse toujours beaucoup de monde, le locataire actuel a présenté un locataire de remplacement à la Municipalité, et cette dernière est en train d'en vérifier la solvabilité. C'est donc en cours, mais un changement de locataire devrait rapidement se faire sans que la Commune ne se mêle plus du processus. La Municipalité va quand-même modifier, dans la mesure du possible, le contrat de bail de manière à ce que les quelques éléments un peu gênants qui se sont produits, comme des fermetures en été ou pendant l'après-midi, ne puissent plus être faits de la même manière.
- S'agissant de la ressourcerie, l'Association Pro-Jet s'est vu retirer toutes ses subventions. Il ne va pas revenir sur cette merveilleuse idée du Conseil d'État, qui va certainement faire marche arrière dans peu de temps parce que soi-disant maintenant il n'y a plus assez de personnes au chômage. L'Association Pro-Jet, qui avait pris des engagements assez longs un peu partout, se retrouve embêtée, notamment avec le contrat de bail pour la ressourcerie à la déchèterie, qui était censé être de 10 ans, et pour rembourser un montant d'investissement qui a été fait et validé par le Conseil communal. Pour l'instant, le Conseil d'État a invité la Municipalité à se tourner vers l'EVAM, qui pourrait reprendre le projet prévu à la place de Pro-Jet. C'est ce qui sera fait, mais c'est un peu la même situation, car à un moment on va nous dire que tout le monde est reparti, qu'il n'y a plus personne, que l'on retire les subventions et l'on en reviendra au même point. La Municipalité essaie aussi de voir s'il n'y aurait pas de plan B, mais cela est compliqué car le loyer est élevé à cause des investissements qui avaient été prévus pour ce projet particulier avec l'Association Pro-Jet et la ressourcerie. Comme cela avait été répercuté sur le loyer, il est difficile de trouver des associations non soutenues par le Canton et non subventionnées qui pourraient mettre le même montant de loyer, mais la Municipalité va éventuellement regarder avec plusieurs associations.

## **Sports**

- La patinoire, pour laquelle il ne s'est rien passé au niveau énergétique et qui est restée ouverte tout le long sans interruption, fermera ses portes le 4 mars prochain. Le 3 mars aura lieu le gala de clôture avec l'école de patinage artistique.
- Les mérites sportifs régionaux auront lieu le 29 mars 2023 à l'Usine à Gaz à Nyon. La participation à cet événement ne nécessite pas d'inscription préalable.

## **Domaines**

- S'agissant de la parcelle sise à la Grand'Rue 9, que la Commune a décidé de préempter, il avait annoncé, lors de la dernière séance du Conseil communal, que le recours déposé par les acquéreurs que la Commune a remplacés avait été rejeté. Cette décision n'a pas fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral et est actuellement définitive et exécutoire. La Commune va donc très rapidement acquérir cette parcelle. Il existe une possibilité de faire une rampe par la rampe déjà existante, dans le bâtiment où il y a notamment l'UBS, Paro-Optic et Zenith Voyage. Il est donc possible de passer dans cette parcelle-là, qui fait angle avec l'Avenue du Mont-Blanc et la Grand'Rue, et cela permettra, outre de construire des logements d'utilité publique, de dégager vraiment de manière importante cet emplacement, d'élargir le trottoir, de faire un petit parc, d'élargir la visibilité à la sortie de cette rampe et à la sortie des commerces, de faire que les voitures pourront entrer directement aussi dans cette rampe de garage sans avoir à faire le tour des commerces. Cela est donc très intéressant au niveau humanistique et des logements d'utilité publique à venir. L'accord des 2 copropriétaires du bâtiment où se trouvent les commerces précités est encore attendu. Des nouvelles à ce sujet seront données lors de la prochaine séance du Conseil communal du 30 mars 2023.

## **M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)**

- La Municipalité a commencé à rencontrer les opposants au Plan d'affectation Le Lavasson, soit la nouvelle STEP. Sur les 6 oppositions qui avaient été déposées, la Municipalité doit encore rencontrer, le 6 mars prochain, les auteurs d'une opposition collective. Il est ainsi espéré pouvoir présenter au Conseil communal ce Plan d'affectation avant l'été.
- Le Plan d'affectation de Gare-Sud, dont il est beaucoup et souvent parlé, est à bout touchant et sera probablement mis à l'enquête soit juste avant ou juste après l'été. Il ne reste plus qu'un petit souci de sortie des poids-lourds de ce quartier, mais cela sera normalement réglé ces prochains temps, suite à de nombreuses discussions avec le bâtiment voisin se trouvant côté Lausanne.
- S'agissant de l'ancien bâtiment du WWF, qui s'appelle maintenant « MB27 » – il aurait personnellement préféré qu'il s'appelle « Midi 0 » mais la Municipalité en a décidé autrement – la Municipalité va effectuer la recherche du mandataire pour faire les appels d'offres au mois de mars 2023. Le crédit d'étude pour la transformation du « MB27 » devrait arriver devant le Conseil communal cet automne.
- 2 collèges vont passablement être modifiés ces prochaines années. Concernant la surélévation de Grand-Champ, l'enquête publique a déjà eu lieu, il pense et espère que tout le monde l'a vue. Une seule opposition a été déposée, laquelle émane de Patrimoine Suisse, qui s'est opposé puisque c'est un bâtiment remarquable, qu'il faut classer et qu'il faut étudier. La Municipalité va prochainement prendre langue avec Patrimoine Suisse et cela ne devrait poser aucun problème. Le 15 juin prochain devrait donc avoir lieu la première lecture du crédit de construction, et la décision du Conseil communal devrait intervenir en septembre 2023.
- S'agissant de Mauverney, second collège qui va passablement être modifié, la Municipalité regarde actuellement sa surélévation avec le bureau d'architecte Ferrari, qui a gagné l'appel d'offres. Le préavis à ce sujet pour le crédit de construction sera probablement déposé au milieu de l'année 2024, puisqu'il y a énormément de travail à faire d'ici là afin que la Municipalité choisisse une bonne variante.

## Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Travaux du Vieux-Bourg et de la Rue de la Gare : après une présentation publique largement suivie le 25 janvier dernier, sauf erreur avec un peu plus de 300 personnes présentes, la zone d'installation et de revalorisation des matériaux du chantier a pris place au Chemin des Salettes, tandis que les Vauban et les pelleuses ont maintenant investi le périmètre de la Rue de la Gare et de la Grand'Rue depuis le 13 février, et ceci pour une durée d'environ 15 mois.

Au Vieux-Bourg, et afin de réduire la durée des travaux sur cet axe, deux zones de chantiers évoluent en parallèle et par tronçons successifs, l'une en direction de la Route de Luins, l'autre vers l'Avenue du Mont-Blanc. Les commerces restent ouverts pendant toute la période des travaux et l'accès aux riverains et aux clients des commerces est garanti, de même que la circulation piétonne.

À l'instar du Vieux-Bourg, les travaux sur la Rue de la Gare avanceront par tronçons successifs également, et le transit automobile sera temporairement fermé. La mobilité douce et les accès aux riverains seront garantis. Ces travaux démarreront le 1<sup>er</sup> mars prochain et commenceront à partir de Gare-Nord.

À noter également que le 27 février 2023, donc lundi prochain, une interruption de l'alimentation en eau est prévue de 07h30 à 17h00. Elle impactera 43 adresses à la Grand'Rue, au Chemin des Vignes, au Chemin des Magnenets, et à la Rue de l'Abbaye, ainsi que 35 commerces. Une intervention est en effet nécessaire afin de sécuriser le réseau d'eau sur la partie ouest de la Grand'Rue. Une alimentation provisoire sera créée afin de permettre aux équipes de travailler sur les réseaux beaucoup plus profonds. Un flyer a été distribué aux riverains et aux commerçants. Ces derniers ont également été contactés personnellement par la déléguée à l'économie.

Elle profite également pour rappeler rapidement aux Conseiller·ère·s le modèle de gouvernance du projet, ce qui leur permettra peut-être d'orienter les habitants au besoin, s'il·elle·s venaient à être interpellé·e·s :



- Début des travaux du giratoire de la Ballastière et le bouclage du réseau d'eau sous pression : pour rappel, le 6 octobre dernier, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit pour réaliser le bouclage d'eau potable à la Rue de l'Etraz et avait approuvé le projet routier communal du giratoire de la Ballastière au carrefour Rue de l'Etraz-Route de Nyon et Route de Pont Farbel. L'ensemble des autorisations étatiques ayant été reçues, les travaux ont pu débuter le 20 février 2023 et dureront environ 7 mois.

Des perturbations de trafic sont attendues dans le secteur. Pour la 1<sup>ère</sup> étape, le transit sera maintenu. Il se fera cependant en circulation alternée, avec un croisement à vue et une régulation par feux de signalisation.

- Environnement : elle a le plaisir d'informer les Conseiller-ère-s que la Ville a adhéré à la Charte des talus et des routes, charte qui fait partie intégrante du Plan d'action en faveur de la biodiversité 2019-2030 du Conseil d'État vaudois. Cette nouvelle action complète également le Plan de gestion différenciée des espaces verts. La biodiversité sera valorisée en constituant de nouvelles zones de migration de la faune et de dispersion de la flore.

Concrètement, l'inventaire des bords de route a permis d'identifier 37 surfaces distinctes, soit 24'445 m<sup>2</sup>, dont 8'489 m<sup>2</sup> avec une très grande valeur pour la biodiversité. Ces surfaces seront gérées de manière écologique, avec des mesures d'entretien spécifiques telles que le retard de fauche, la création de zones refuges et la diminution du nombre d'interventions.

À noter que la Ville a également mené une analyse globale de son infrastructure écologique. Cela a permis de déceler les enjeux à l'échelle locale, de déterminer des déficits et des opportunités, et surtout de pouvoir prioriser les actions à entreprendre ces prochaines années.

- Suite à des travaux forestiers, une démonstration de débardage au cheval aura lieu le samedi 18 mars 2023, en collaboration avec l'Association du groupement forestier de la Serine (AGFORS). Ce sera un moment privilégié pour découvrir le travail des chevaux, l'interaction entre la nature, l'homme et l'action de la gestion forestière.
- Une nouvelle édition du « Coup de Balai », action cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, sera organisée le dimanche 19 mars 2023. Cette nouvelle édition est organisée par l'association glandoise « Ensemble sur La Côte », avec le soutien de la Ville.

## **5. Communications des représentant·e-s des entités intercommunales et commissions municipales**

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Pascal Riesen : déclare que le Conseil intercommunal de « Région de Nyon » a eu lieu le 14 décembre 2022 au Casino de Rolle. 5 préavis ont été débattus, dont celui du budget :
  - Préavis 18-2022 relatif à une demande de crédit pour un programme pour la biodiversité de CHF 250'000.- répartis sur 5 ans, afin de permettre à la Région de Nyon de poursuivre son travail dans ce domaine en soutien aux divers partenaires, communaux ou autres.
  - Préavis 19-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 330'000.- pour soutenir les activités du far° durant la période 2023-2024.
  - Préavis 20-2022 relatif au budget 2023. Les discussions ont été axées sur le respect des engagements pris dans le préavis 13-2022 relatif à l'augmentation du montant des cotisations à la Région de Nyon que le Conseil intercommunal avait accepté. Pour rappel, la cotisation a été augmentée de CHF 3.- par habitant afin de couvrir la stabilité financière de l'association, et de CHF 2.- pour développer de nouveaux services aux communes. Il est constaté que le budget tel que présenté tend vers l'équilibre mais qu'il n'atteint cet objectif, ou partiellement, que sur le prochain exercice, raison pour laquelle la COFIN restera attentive au respect de l'objectif initial au plus vite.

Les 2 derniers préavis sont des préavis DISREN, répondant aux objectifs d'amélioration de l'accessibilité pour les modes doux de et vers la gare de Nyon :

- Préavis 21-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 189'875.- pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins, partie du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise.

- Préavis 22-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 346'311.- pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon.

Ces 5 préavis ont tous été acceptés avec le soutien des représentant-e-s de la Commune.

Seul un préavis est annoncé pour la prochaine séance du 9 mars 2023, soit le préavis 23-2023 DISREN pour le réaménagement du Chemin des Rojalets à Coppet.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS AVEC DÉCISION

### **6. Préavis municipal n° 7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire**

- Le président passe la parole à la Municipalité, qui souhaite s'exprimer sur ce préavis.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il n'y aura pas un gros suspens parce que cela en a été parlé dans les groupes et que le Bureau du Conseil communal a répercuté l'information dans les groupes qui n'ont pas de représentant à la Municipalité.

La Municipalité a effectivement lu les différents rapports. Vu qu'il y a eu passablement de discussions, qu'il y a un rapport minoritaire de 4 membres de la Commission technique sur 9, qu'il y a un rapport majoritaire des 5 autres membres, que la Commission des finances (ci-après : COFIN) est aussi très partagée, la Municipalité pense qu'un projet d'une telle ampleur, d'une telle envergure, avec un tel impact devrait être plus plébiscité que cela. La Municipalité a surtout lu dans les rapports, même dans ceux qui sont négatifs, que finalement l'idée même de la patinoire et du projet présenté n'était pas forcément rejetée, mais qu'il manquait des informations, des éléments et certaines choses que les Commissions voulaient avoir pour pouvoir se prononcer favorablement.

Comprenant cela et plutôt que d'essayer de donner ces informations aujourd'hui, puisque certaines sont encore arrivées mais cela serait un peu tard pour que les Conseiller-ère-s aient le temps de les analyser, et d'arriver finalement à une décision qui soit favorable à quelques voix près, soit négative à quelques voix près aussi – les deux situations ne seraient pas bonnes de toute manière – la Municipalité a décidé de retirer ce préavis pour pouvoir le redéposer le plus rapidement possible, mais avec cette fois toutes les informations qui ont encore été requises par les différentes Commissions.

Pour le surplus, la Municipalité reviendra assez rapidement, mais le préavis est retiré à ce stade de manière à pouvoir représenter au Conseil communal ce bon projet, mais avec les éléments qui seront sécurisants, rassurants et répondront aux questions qui se posent encore au sein des Commissions.

- Selon l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, « *la Municipalité peut retirer un projet qu'elle a déposé tant que celui-ci n'a pas été adopté définitivement par le Conseil communal* ». En outre, selon l'art. 35 al. 5 de la Loi sur les communes, « *la Municipalité peut retirer ses propositions jusqu'au vote du conseil général ou communal sur le fond* ».

Le président prend acte du retrait, par la Municipalité, du préavis municipal n° 7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n° 91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire, et qu'un nouveau préavis traitant de cet objet sera déposé en temps opportun.

## **7. Préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale**

● M. Pascal Riesen, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- Qu'une étude plus approfondie soit menée en privilégiant le choix et la valorisation d'espaces et locaux commerciaux disponibles sur le territoire communal.
- Qu'un référentiel d'alternatives chiffrées soit présenté pour que l'approbation de ce projet ne se limite pas à un choix d'opportunité, mais soit bien le résultat d'une décision consciente et mesurée sur la meilleure utilisation des deniers publics.
- Les membres de la Commission technique souhaitent qu'au moins une alternative immobilière soit présentée avec en parallèle un calcul sur une configuration Portakabin déjà utilisé pour d'autres structures publiques.
- Que des réflexions sur la future organisation de la Ville, l'évolution de l'organisation du travail et de la mobilité soient partie intégrante du projet.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.

● Mme Angelita Galvez, rapporteur de la COFIN, souhaite tout d'abord corriger une erreur concernant les dates auxquelles la COFIN s'est réunie et figurant au début du rapport. Il est mentionné les 16 et 26 février et les 9 et 13 mars 2023. Il s'agit évidemment des 16 et 26 janvier et des 9 et 13 février 2023.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté.

● La discussion est ouverte.

● Mme Christine Girod : se permet, au nom de la Municipalité, d'apporter quelques informations aux Conseiller-ère-s. Alors il n'y aura pas de déclaration de retrait de préavis comme l'a fait M. le Municipal Gilles Davoine concernant le préavis municipal n° 7. Pour le présent préavis, il n'y a non seulement un besoin de discuter et d'obtenir ce préavis, mais il y a aussi une forte nécessité. L'Administration communale se développe, du personnel a été engagé, et la Commune a besoin, comme cela a été le cas en 2017, de nouveaux endroits pour les collaborateur-trice-s, et a besoin de pouvoir loger ses Services dans des conditions de travail agréables et efficaces. Aussi, c'est dans cet esprit que la Municipalité a présenté ce préavis.

Il a été parlé d'opportunité. Elle a envie de dire que c'était surtout une planification connue depuis longtemps, mais parfois l'opportunité fait que l'on se rend compte que des locaux iraient très bien. Ce qui s'est passé pour ce préavis, c'est que, en 2017, le Service de l'enfance et de la jeunesse a déménagé et, à la fin 2022, des travaux ont été réalisés sur l'enveloppe extérieure ainsi que dans les appartements de la Rue du Borgeaud. Pendant un moment, le Service de la culture a déménagé pour une question de travaux, et c'est là que la Municipalité s'est rendu compte que finalement 2 plateaux pourraient être bien utilisés par les Services communaux. C'est donc dans ce sens-là que c'est une opportunité et c'est là que la Municipalité a commencé à s'intéresser à ces lieux. Il est évoqué la zone commerciale, le Portakabin ou tout autre lieu, mais il faut être clair avec une chose. Quoi que l'on fasse, cela va coûter quelque chose. Quoi que l'on fasse, on a besoin de nouveaux locaux. Le Portakabin, qui semble être une solution, n'a pas été retenu par la Municipalité pour une raison assez simple. Si d'aventure des Portakabin devaient être installés sur le préau derrière le bâtiment communal, ce n'est pas du tout une solution, surtout que la phase de chantier du Vieux-Bourg a débuté et que les places en surfaces seront dédiées à du stationnement pour les commerçants ainsi que pour les visiteurs de ces commerçants, mais en tout cas pas pour des Portakabin.

Bien sûr que des locaux pourraient être trouvés dans les zones commerciales, il y a certainement de jolis endroits, mais encore faudra-t-il trouver la place pour mettre 3 Services, des lieux qui soient disponibles, c'est donc quelque chose qui paraissait un peu compliqué pour la Municipalité. Le lieu du Borgeaud 12 est, malgré tout, proche de la Grand'Rue 38, et cela permet des synergies entre les Services. La Municipalité connaît la régie, connaît les voisins, connaît déjà le lieu où des Services y sont déjà depuis 2017. Aux yeux de la Municipalité, c'était une solution optimale pour y déménager un Service supplémentaire. Et pourquoi un Service ? Eh bien tout simplement parce que, pour la Municipalité, il est hors de question de séparer un Service, de le mettre par exemple à Eikenøtt et que les 2 autres restent au Borgeaud. Il est très important d'avoir des synergies et que des collaborations puissent se faire entre Services, et là, pour la Municipalité, il était hors de question d'isoler un Service.

Le Borgeaud 12 est aussi connu du public. Les personnes qui viennent au Service de la jeunesse et de l'enfance connaissent ce lieu, tout comme pour le Service de la culture où se rendent de nombreux visiteurs. Les locaux qui sont proposés se trouvent sur 3 niveaux, dont le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> sont accessibles par un ascenseur, ce qui ne pose donc pas de problème pour accueillir du public pour des questions de mobilité ou de déplacement. Le 3<sup>ème</sup> niveau est un niveau dédié à 2 bureaux pour les délégué-e-s à l'économie et au sport, ainsi qu'un lieu de réunion pour les collaborateur-trice-s, ou pourquoi pas pour la Municipalité ou pour des séances de commissions. Cette solution est propice à la collaboration interservices ainsi qu'à l'accueil du public et, pour la Municipalité, c'est une valeur très importante.

En qualité de responsable politique des ressources humaines, elle souhaite aussi communiquer une information importante aussi et non négligeable : la Municipalité a vraiment à cœur d'être un employeur qui respecte ses collaborateur-trice-s. Elle souhaite aussi se donner les moyens pour réussir à effectuer le travail et à réaliser les projets pour lesquels elle s'engage auprès du Conseil communal. Le travail, la reconnaissance et le dynamisme que peuvent apporter les collaborateur-trice-s passent aussi par les conditions de travail au quotidien.

Comme les Conseiller-ère-s l'auront compris, la Municipalité est déterminée à défendre ce préavis ce soir, qui est important pour l'Administration communale, important pour passer cette période qu'elle va qualifier de transitoire avant que Gare-Sud, avec le nouveau bâtiment dans lequel la Municipalité souhaite à terme réunir l'entier de son Administration, soit bâti. Mais cela va durer encore un petit moment, ce n'est pas pour tout de suite, et durant cette période transitoire la Municipalité souhaite vraiment pouvoir continuer de travailler dans des bonnes conditions et offrir ces dernières à ses collaborateur-trice-s. Gare-Sud n'a pas pris de retard. Il s'agit d'un grand chantier qui demande du temps, pour lequel la Commune a déjà obtenu le Label Gold. Elle rappelle aux Conseiller-ère-s que le quartier à 2000 watts a déjà été reconnu par Suisse Énergie, ce qui prouve bien que ce quartier avance, mais cela va demander du temps, et les Conseiller-ère-s sont bien placé-e-s pour le savoir car il-elle-s vont aussi participer aux étapes de construction.

Donc dans cette période transitoire, qui n'est pas si courte que cela, la Municipalité a besoin d'offrir des bonnes conditions à son Administration. Elle remercie les Conseiller-ère-s de l'avoir écoutée et surtout de soutenir le préavis.

- M. Michel Girardet : ne pense effectivement pas qu'il soit opportun de disperser les Services communaux aux 4 coins de la Ville. Il croit que ce n'est pas rendre service à la population si cette dernière ne sait jamais trop où elle doit se rendre. À son avis, un regroupement lui paraît vraiment opportun. On ne parle pas ici de temporaire, parce que, pour lui, le temporaire peut être une année ou 2 ans, 3 ans au maximum. Cela a été dit, la Municipalité a toujours déclaré qu'elle entendait regrouper les Services communaux à Gare-Sud, mais d'ici à ce que les Services communaux puissent se regrouper à cet endroit, il va se passer bien des années. Il ne sait donc pas si cela pourra être réalisé encore durant cette législature. Il pense donc que ce regroupement des Services communaux est très opportun, c'est la raison pour laquelle il trouve qu'il serait plus judicieux de soutenir ce préavis.

- M. Yves Froidevaux : a 2 questions ou remarques. Premièrement, il va faire référence aux vœux de la Commission technique concernant le bâtiment du WWF, qui demandaient que la Municipalité transmette de manière claire aux Conseiller·ère·s sa vision de l'Administration et de l'utilisation des locaux communaux, et c'est un document qui n'a toujours pas été transmis. Il pense que c'est aussi l'un des éléments qui fait qu'il y a une certaine mauvaise humeur puisque l'on a l'impression de naviguer à vue en la matière.

Deuxièmement, il croit que pour transformer des logements en bureaux, la L3PL oblige une autorisation communale puis cantonale et que cela est relativement restrictif. La Commune a-t-elle déjà l'autorisation du Canton pour transformer des logements en bureaux, qui sont probablement en pénurie dans la région.

- Mme Isabelle Monney : répond qu'il faut tout d'abord savoir que c'étaient des bureaux. Il y a eu une demande de la part du propriétaire pour en faire des appartements. Comme Mme la Syndique Christine Girod vient de l'annoncer, c'est en déménageant le Service de la culture que la Municipalité a vu que des appartements étaient en train de se construire. Elle a demandé à ce qu'il y ait une solution pour que l'affectation bureaux puisse être maintenue pour un certain temps. Mais cela a été autorisé par la Commune, parce qu'il n'y avait pas encore d'appartements.

- Mme Anik Freuler : a entendu ce que Mme la Syndique Christine Girod a déclaré, soit qu'à fin 2022 la Municipalité a constaté une opportunité d'aller occuper ces locaux en bureaux. Elle est un peu surprise du timing, parce que s'il est si urgent d'avoir de la place en plus pour les collaborateur·trice·s, pourquoi cela a-t-il tardé pareillement alors que la Municipalité aurait certainement dû se poser la question avant même de renouveler le bail du 1<sup>er</sup> étage de Borgeaud.

Pour ce qui est de mettre un Service tout seul, elle se questionne par rapport au fait que les assistants de sécurité publique (ASP) vont aller à la gare. Certes les ASP sont beaucoup dehors, mais tout de même, ils seront isolés des autres Services, et apparemment cela ne pose pas trop de problème de les envoyer là-bas.

Pour ce qui est de la population qui va peut-être devoir se balader un peu dans Gland, il y a quand-même le Centre Médico-social (CMS) – qui n'est certes pas un Service communal – qui est à Montoly. Les gens ont donc quand-même l'habitude de faire plus qu'un seul endroit à Gland.

Dernièrement, la salle du 3<sup>ème</sup> étage du Borgeaud est indiquée aussi comme étant une salle de pause. Elle trouve donc quand-même un peu décevant de savoir que si quelqu'un à mobilité réduite – elle ne parle pas ici de mobilité réduite temporaire de quelqu'un qui se serait par exemple cassé la jambe – venait à être engagé, cette personne en serait amenée à prendre sa pause toute seule. Sûrement que des collègues seraient sympas et resteraient avec elle, mais enfin cette personne ne pourrait pas disposer de cette salle où tout le monde pourrait aller au 3<sup>ème</sup> étage.

- Mme Christine Girod : remercie les intervenant·e·s pour leurs remarques, elle va essayer de se souvenir de tout. Elle va commencer par les dernières remarques concernant la salle de pause au 3<sup>ème</sup> étage. Alors il faut comprendre cette salle de pause effectivement comme un lieu qui est voulu pour des pauses mais, comme elle l'a dit tout à l'heure, elle pourrait aussi être utilisée pour des séances ou des réunions entre collègues. Il est évidemment exclu d'exclure précisément quelqu'un. S'il devait y avoir quelqu'un avec une mobilité réduite à long terme, il y aurait toujours des possibilités techniques d'installer un monte-chaise ou quelque chose sur la barrière de l'escalier. Il y a des moyens qui existent et qui se font régulièrement. L'autre possibilité, si un·e collaborateur·trice venait à être temporairement blessé·e, avec des béquilles ou quelque chose comme cela, une possibilité lui serait trouvée pour rester dans les autres étages. Mais en tous les cas, il n'y a pas de volonté d'exclure qui que ce soit. Elle aimerait aussi signaler qu'il existe actuellement des locaux où les bureaux ne sont accessibles que par un escalier, et là aussi des solutions seraient trouvées au besoin. Le jour où le bâtiment de Gare-Sud sera construit, ces éléments feront partie du cahier des charges de base.

Si on allait dans quelque chose à long terme, cela serait évidemment retenu comme quelque chose de péjorant. Mais là, elle rappelle encore une fois que ce n'est pas prévu pour le public, c'est vraiment pour les collaborateur·trice·s, et des solutions seraient trouvées le moment venu.

Mme Anik Freuler a parlé des ASP et de la gare. Alors il s'agit-là d'une possibilité, pour le moment ce dossier n'est pas encore abouti. Si les ASP devaient se rendre à la gare, c'est pour une raison toute simple, à savoir que, par définition, l'ASP a un métier de contact avec la population, de présence dans la rue, d'être auprès de la population. À la gare, il y a le marché et beaucoup d'animations se déroulent à proximité. Dans toutes les villes les gares sont toujours très animées. La Municipalité a eu cette réflexion et, dans ce sens-là, il serait intéressant d'installer le bureau ASP à cet endroit. Parce qu'il faut quand-même savoir aussi que malgré tout, à Montoly, il y aura également des problèmes de place un jour. Donc là la Municipalité est plus en train de prévoir l'avenir et de voir comment elle pourrait, à terme, aussi s'organiser par rapport à ce bâtiment-là.

Mme Anik Freuler a également parlé de fin 2022. Alors elle a peut-être mangé un un mot, mais c'est bien au printemps 2022, sauf erreur au mois de mai ou juin, que Mme la Municipale Isabelle Monney l'a informée de la possibilité d'aller au Borgeaud. Cela a pris ensuite un peu de temps d'ici à ce que la Municipalité arrive à trouver des solutions, à trouver la bonne solution entre les 3 Services. Et puis, de fil en aiguille, la Municipalité est arrivée avec cette proposition. Elle ne croit pas qu'il faille y voir une urgence, il faut y voir une importance. C'est ce qu'elle disait tout à l'heure dans son intervention.

- Mme Angelita Galvez : déclare que les logements qui sont proposés au Borgeaud sont encore à des loyers raisonnables compte tenu de l'augmentation des prix de location tant à Gland que dans la région. Il serait dommage de priver des familles qui pourraient occuper ces logements. Elle voudrait aussi signaler que la disposition de ces logements représente beaucoup d'espace perdu. Il y a par exemple 3 ou 4 salles de bain, des cuisines, des halls d'entrée, et tous ces espaces-là ne peuvent pas être occupés par des collaborateur·trice·s, à moins qu'on les mette à la cuisine ou dans la baignoire, c'est un peu difficile. Aussi, comme Mme la Syndique Christine Girod l'a dit, si au mois de mai 2022 la Municipalité avait déjà envisagé de déménager, elle pense que cette dernière aurait pu trouver d'autres solutions pour réunir les 2 Services qui sont déjà au Borgeaud avec les nouveaux Services dans un même local commercial ou local adapté pour des bureaux.
- M. José Caiano : se pose une petite réflexion depuis un petit moment. On a parlé longuement, on a vécu quand-même des crises où le télétravail a été mis en place. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle est la vision de la Municipalité à ce sujet ? N'est-il pas maintenant le moment de creuser également un peu dans cette direction, de trouver d'autres opportunités et de donner aussi aux collaborateur·trice·s la possibilité de faire plus de télétravail jusqu'à ce que la situation revienne à la normale ?
- Mme Christine Girod : répond que, concernant le télétravail, la vision de la Municipalité est très claire. Aujourd'hui et à la fin de la Covid-19, tirant les enseignements de cette période, chaque collaborateur·trice a droit à un jour de télétravail par semaine, mais il n'y a pas de volonté de demander plus. La Municipalité se rend compte que les collaborateur·trice·s n'ont pas de besoin spécifique. Il·elle·s peuvent le faire, mais la demande n'est pas là. Le télétravail est quelque chose qui a été très pratique pendant une période, mais qui a aussi ses limites. Pour le moment, ce n'est donc pas quelque chose de demandé. Lors de la dernière séance du Conseil communal, elle avait parlé de la révision du Règlement du personnel, où il y aura l'occasion de reparler de ce point à ce moment-là, mais actuellement la demande n'est pas très forte par rapport à du télétravail d'une manière plus longue.
- Mme Isabelle Monney : aimerait ajouter qu'il y a aussi des guichets dans ces Services. De nombreux·ses citoyen·ne·s se déplacent, que ce soit pour venir au Service de l'enfance et de la jeunesse, au Service de la culture, ou au Service des finances. Il n'est pas possible d'avoir continuellement du personnel en télétravail. Et puis les collaborateur·trice·s ont aussi le besoin de se retrouver.

La période Covid-19 a été difficile, les collaborateur·trice·s ont pu bénéficier de télétravail, la plupart profite d'un jour de télétravail durant leur semaine, mais en même temps on voit qu'il y a un besoin qui est vraiment important de se réunir, de travailler les dossiers, de partager, et elle pense que cela est bien la raison pour laquelle la Municipalité veut maintenir cette possibilité d'avoir 3 Services dans un même lieu. Et elle recommande vivement aux Conseiller·ère·s d'accepter ce préavis.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Par 40 non, 19 oui, 2 absentions signifiées, le Conseil communal refuse le préavis municipal n° 34 relatif à une demande de crédit pour l'aménagement de locaux consécutif à la réorganisation des services de l'Administration communale, soit :*

- I. de ne pas accorder un crédit de CHF 317'200.- et de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. de ne pas autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 317'200.-;*
- III. de ne pas accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2023 représentant au total une augmentation de charges de CHF 104'100.-.*

## PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

### **8. Préavis municipal n° 35 relatif à l'octroi d'un prêt à l'Association Le Colibri pour l'aménagement d'une crèche-garderie**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances. La séance est fixée au jeudi 9 mars 2023, à 20h00, à la salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Jeannette Weber et M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité »**

- M. Maurizio Di Felice, en remplacement de M. Steve Binggeli, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique excusé à la présente séance, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
  - Publier un article chaque printemps dans Gland Cité pour sensibiliser les propriétaires de chat sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire l'impact de leur animal sur la biodiversité.

- Adhérer à des plateformes menant des actions de sensibilisation visant à promouvoir la biodiversité, ainsi qu'à recenser la faune.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- Mme Stéphanie Larrivé : déclare qu'elle avait préparé un rapport de minorité qu'elle n'a malheureusement pas envoyé à temps. Elle ne va pas le lire en entier mais va juste en lire les conclusions.

Ce postulat visait 2 axes, à savoir celui de la protection des chats et celui de la protection de la biodiversité. Le premier axe a été traité dans la réponse de la Municipalité, mais de façon très superficielle et un peu répétitive. Le second point n'est quasiment pas mentionné dans la réponse et aucune action ne semble être sérieusement prise de la part de la Municipalité.

Les postulants recommandent donc de refuser la réponse de la Municipalité pour qu'elle soit renvoyée à cette dernière afin que plus d'actions soient entreprises.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Par 47 oui, 12 avis contraires, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Stella Motta Larrivé et consorts intitulé « Réduire l'abandon des chats et leurs impacts sur la biodiversité ».*

## **10. Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho »**

- Le président passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : remercie les auteurs de l'interpellation et déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- M. Martin Ahlström : a 2 observations rapides à faire par rapport à cette interpellation, qui est devenue postulat avant de redevenir interpellation. Premièrement, il n'adhère pas forcément à cette forme et aux formulations. Il croit d'ailleurs que c'est pour cela qu'aucun membre du groupe PLR n'a cosigné cette interpellation. Deuxièmement, sur le fond, cette interpellation soulève des questions certes intéressantes, mais auxquelles la Municipalité a déjà fourni des réponses par le passé. Il se réjouit toutefois des compléments d'informations qui seront développés et fournis lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **11. Interpellation de M. Samuel Freuler intitulée « 1° de moins c'est bien, optimiser c'est mieux encore »**

- Le président passe la parole à M. Samuel Freuler pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.

- Mme Christine Girod : remercie M. Samuel Freuler pour cette interpellation, qui est très intéressante et à laquelle la Municipalité va répondre rapidement séance tenante.

Tout d’abord, concernant les panneaux solaires thermiques, ces derniers et leur technologie sont déjà connus des Services communaux. Par contre, l’entreprise TVP Solar à laquelle fait référence M. Samuel Freuler ne l’était pas. En ce sens, il est toujours intéressant d’avoir des nouvelles adresses et des informations à ce sujet.

D’après les Services qui l’ont évaluée, la solution semble efficace et tout à fait pertinente. Il y a donc un intérêt pour cette solution. Dans son interpellation, M. Samuel Freuler parle de Grand-Champ et de ThermorésÔ, et tout ce qui touche au chauffage à distance montre un vrai intérêt pour cette solution. La Municipalité tâchera de prendre aussi en compte cette nouvelle technologie, qui est déjà connue comme déjà dit, pour les évaluations qui seront faites pour les prochains projets, mais il faudra en étudier la faisabilité.

S’agissant de la deuxième question concernant l’entreprise Yord, qui a développé un optimiseur pour les systèmes de chauffage basé sur l’intelligence artificielle, et comme les Conseiller·ère·s le savent, un projet de monitoring énergétique est en cours. La Municipalité bénéficie de l’accompagnement d’un bureau d’ingénieurs spécialisé dans le monitoring et l’optimisation énergétique. La solution qui est proposée par cette entreprise pourra donc tout à fait être intégrée dans les projets de la Municipalité et dans ses réflexions.

Elle espère ainsi avoir répondu à l’interpellation de M. Samuel Freuler.

- Le président demande à M. Samuel Freuler s’il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. Samuel Freuler : répond qu’il est satisfait de cette réponse.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## DIVERS

### **12. Nomination d’un·e membre de la Commission de gestion**

Suite à la démission de M. Moritz de Hadeln au sein de cette Commission, ce poste est à repourvoir.

- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, M. José Caiano propose la candidature de Mme Stéphanie Larrivé.
- Il n’y a pas d’autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

#### ***Résultat***

*Par acclamations, Mme Stéphanie Larrivé est élue membre de la Commission de gestion.*

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

### **13. Nomination d'un·e délégué·e et d'un·e délégué·e suppléant·e au sein du Conseil intercommunal de « Région de Nyon »**

Suite à la démission de Mme Regina Bovet au sein de ce Conseil intercommunal, le poste de délégué·e est à repourvoir.

- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Pierre-Alain Bringolf propose la candidature de M. Evan Lock, actuel suppléant. Pour le remplacer comme suppléant, il propose la candidature de M. Arnaud Durand.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

#### **Résultat**

*Par acclamations, M. Evan Lock et M. Arnaud Durant sont respectivement élus délégué et délégué suppléant au Conseil intercommunal de « Région de Nyon ».*

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de ce Conseil intercommunal.

### **14. Divers et propositions individuelles**

- Mme Véronique Villaine : a une question pour le Bureau. Au Conseil intercommunal de « Région de Nyon », il existe un système de vote électronique très pratique avec des zapettes. Elle sait que le Bureau a discuté de ce sujet et elle aimerait savoir où cela en est, si cela avance ou non.
- Le président répond que le Bureau a effectivement, lors d'une récente réunion, parlé de ce sujet. Il y a environ 2 ans, sous la présidence de M. Pierre-Alain Bringolf, une séance test avec un système de vote électronique avait été effectuée au sein du Conseil communal. À cause de la Covid-19 et des restrictions qui en avaient découlé, ce dossier n'avait pas été formellement clôturé et aucune décision n'avait été prise quant à la mise en place ou non de ce système. Le Bureau est d'avis d'effectuer un second test. En effet, depuis 2 ans, des développements de ce système de vote ont été réalisés, lesquels répondront très certainement mieux aux demandes qui avaient été formulées par certain·e·s Conseiller·ère·s à l'époque. D'ici cet été, une nouvelle séance test pour un système de vote électronique pour le Conseil communal sera organisée, avec certainement le même système que celui utilisé par le Conseil intercommunal de « Région de Nyon » et un nombre croissant de conseils communaux.
- M. Evan Lock : a une question par rapport au perçage du trou à Vinzel. Il a lu dans la presse qu'ils étaient arrivés à 2'250 m, que cela n'était pas satisfaisant, et qu'ils parlaient d'un plan B. M. le Municipal Thierry Genoud peut-il renseigner les Conseiller·ère·s à ce sujet ?
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que c'est un projet extraordinaire. Malheureusement, le premier forage, qui est arrivé dans la couche appelée Dogger, n'a pas amené assez de débit d'eau. Un deuxième problème a été rencontré à 2'300 m de profondeur, soit environ la distance entre Eikenøtt et le forage, dans la mesure où le Dogger et la couche géologique ne sont pas suffisamment costauds pour que le tuyau percé, qui va se promener horizontalement, puisse récolter suffisamment d'eau.

Il y avait donc un flottement et un plan B a été mis en place, lequel consiste à garder la première partie jusqu'à environ 1'800 ou 2'000 m et à aller chercher dans une autre direction, dans la même couche de Dogger, pour voir s'il y a une couche plus stable avec un meilleur débit d'eau. 2 facteurs sont extrêmement importants pour la géothermie, à savoir bien évidemment la température – et sauf erreur cela joue avec les différentes profondeurs – et le débit d'eau, qui est actuellement insuffisant pour ramener l'eau à la surface et pour chauffer tout Gland.

Une autre solution aurait été possible dans la mesure où, à 600 m de profondeur, une nappe d'eau avec une grande pression a été trouvée, mais un gros bouchon d'argile a rapidement dû être placé pour éviter de se retrouver avec le jet d'eau de Vinzel, qui aurait été plus haut que celui de Genève. La solution de secours serait d'être à 600 m, mais le problème est que la température est bien évidemment beaucoup moins élevée. Il faut donc attendre de voir ce que donnera le plan B, soit le forage 1 C.

- M. Patrick Messmer : a 2 questions d'actualité à poser, la première à M. le Municipal Thierry Genoud concernant la construction « Le Lapin Blanc » qui a lieu aux Dappes, au-dessus de St-Cergue, dont l'actualité fait mention d'un retard de 4 ans et d'un surplus de plus de CHF 3 Mios au niveau de la construction. Qu'en est-il au niveau de la Région de Nyon pour ces dépassements ? M. le Municipal Thierry Genoud peut-il rassurer les Conseiller-ère-s quant aux conséquences économiques pour la Commune ?

Sa deuxième question est destinée à M. le Municipal Gilles Davoine s'agissant des prêts que certaines villes ont faits auprès de la FIFA. Tout le monde sait que la ville de Gland n'est pas engagée vis-à-vis de la FIFA, mais néanmoins cela pose une question de fond et une question d'éthique, parce que d'autres sociétés, qui ont beaucoup d'argent, font également des prêts. Il y a par exemple la SUVA et, personnellement, il trouve cela discutable, il a déjà fait la remarque à ce niveau-là par le passé. Il y a également des assurances-maladie telles qu'Assura, et cela est très gênant, les assurés apprécieront. Mais il se félicite lorsque la Municipalité demande des prêts à une banque, notamment à Swissquote qui est une entreprise locale. Les Conseiller-ère-s peuvent-ils être rassurés dans la mesure où la Municipalité ne privilégie pas seulement la concurrence du taux hypothécaire mais fait également appel à des entreprises dignes de ce nom ?

Il remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai qu'il y a passablement de surprises avec ce bâtiment d'accueil du domaine du Jura-sur-Léman. La commune de Gland n'a plus d'action auprès de la société TéléDôle SA puisque la Région de Nyon a repris ses actions. C'est maintenant un travail entre la société précitée, la Région de Nyon et bien évidemment les exploitants du domaine qui doit être fait pour terminer ce bâtiment et son financement. Il peut donc rassurer M. Patrick Messmer en ce sens que la commune de Gland ne sera pas directement impactée et, s'il ne s'abuse, le Conseil intercommunal de Région de Nyon non plus. Mais il y a encore pas mal de soucis et de cheveux blancs à se faire à propos de cette réalisation.

- M. Gilles Davoine : répond qu'il s'agit d'un vaste débat éthique, parce que la FIFA reste une association de droit suisse, qui est parfaitement licite et légale, et quand elle vient proposer des prêts à 0 % à la ville de Lausanne, personnellement il ne voit pas trop quel est le problème. Il y a eu des hauts cris, mais on confond passablement les choses par rapport à ce que fait la FIFA. Cette dernière attribue sa Coupe du monde de la façon dont elle l'entend, c'est une société de droit privé, et on essaie de s'approprier un peu cela parce que c'est quelque chose qui concerne tout le monde, qui fait des milliards de téléspectateurs. Mais il conçoit d'autant plus mal le côté éthique avec les sociétés comme la SUVA. La Commune a des prêts auprès de cette dernière, qui fait du business et qui est autorisée à en faire. Alors il est vrai que la Municipalité essaie de privilégier notamment Swissquote, banque locale où la Commune a passablement d'emprunts, mais malgré tout, par rapport à l'argent public, les taux d'intérêt ont évidemment leur importance et la Municipalité ne va pas favoriser absolument cela, elle doit quand-même faire attention aux taux d'intérêts, qui restent le premier critère pour la Municipalité, sachant évidemment qu'elle a en face d'elle des entités qui sont parfaitement autorisées à faire ce genre de prêts. Pendant la période des taux d'intérêt négatifs, la Municipalité a même été approchée par des communes qui avaient trop de liquidités et qui lui ont demandé si elle était intéressée à leur emprunter de l'argent, comme cela elles n'auraient plus de problème de taux d'intérêts négatifs sur ces sommes. Donc, comme déjà dit, c'est un vaste débat.

La Municipalité essaie d'être au plus juste, mais les taux d'intérêts restent un critère très important. Comme on a pu le voir dernièrement sur le renouvellement des prêts et des nouveaux emprunts effectués, le taux de la banque Vontobel était à 1,38 %. Malgré tout, la Municipalité a renouvelé des emprunts auprès notamment de BVG Stiftung à 1,4 %, mais elle aurait pu tout prendre chez Vontobel. Plus que le taux d'intérêt, il y a aussi une question de répartition auprès des différents organismes. Son prédécesseur avait fait beaucoup d'emprunts auprès de la SUVA et la Municipalité a essayé de plus diversifier et a aussi tenté de garder des intérêts dans certaines banques. Elle a justement certains contrats avec des banques pour des montants à disposition, elle essaie donc aussi de ne plus avoir subitement plus d'argent auprès d'elles, ce qui les inciterait peut-être à rompre les relations contractuelles avec la Commune. C'est donc toute une pluralité de conditions et d'événements qui font que la Municipalité va aller chez l'un ou chez l'autre mais, encore une fois, le taux d'intérêt reste quand-même le plus important. C'est un débat très intéressant, on peut discuter très longtemps sur l'éthique par rapport à la FIFA ou à Assura par exemple.

- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que quand la Commission d'aménagement du territoire s'est penchée sur le Plan d'affectation de La Lignière, les membres de cette Commission, un peu en aparté, avaient émis le souhait et le vœu que la Route Suisse passe à 60 km/h. Il constate avec un grand plaisir que cela a été fait beaucoup plus vite qu'il ne pouvait l'espérer et tient à remercier toutes les personnes qui sont à l'origine de cette décision.

- M. Jean-Marc Guibert : a une question pour la Municipalité. Il a été très étonné de voir que, à la fin de l'année 2022, le guichet de la gare de Gland a été fermé par les CFF. Et bizarrement, aucune réaction de la part de la Municipalité n'a été constatée, cela s'est fait tranquillement. Gland est une ville de bientôt 15'000 habitants, la Municipalité n'a pas réagi, et il n'arrive pas à comprendre cela.

- M. Gérald Cretegnny : ne comprend pas très bien la réaction de M. Jean-Marc Guibert, mais il n'a peut-être pas les informations nécessaires pour arriver à comprendre exactement ce qui s'est passé. La Municipalité a effectivement été informée de la volonté des CFF de fermer le guichet de la gare de Gland, mais après que leur décision eut été prise. Ce que la Municipalité a fait, c'est de s'intéresser à l'utilisation de ces locaux. Comme l'a déjà dit Mme la Syndique Christine Girod, la Municipalité étudie actuellement les possibilités qu'il pourrait y avoir au sein de ces locaux. Ce n'est pas gagné d'avance parce que les CFF ont des exigences assez importantes, il faut donc voir si la Municipalité arrive réellement à faire quelque chose dans ces locaux. Mais cette dernière s'y est intéressée très rapidement en se disant qu'il ne fallait pas laisser passer une occasion de ce type.

Maintenant, au niveau purement CFF, c'est-à-dire de l'offre qui est faite – et il pense que c'est dans ce sens-là que M. Jean-Marc Guibert pose la question – malheureusement la décision avait déjà été prise et il n'y avait pas grand-chose à faire. Les CFF ont d'ailleurs sauf erreur aussi supprimé quelques postes dans différentes autres gares et, à ce stade, la Municipalité a réfléchi et a préféré partir plutôt sur l'utilisation des locaux et de garder ces guichets soit pour un service à la population ou pour quelque chose lui permettant d'être présente du côté de la gare. C'est peut-être d'ailleurs le meilleur moyen de garder malgré tout un service CFF au niveau de la gare, puisqu'il existe une possibilité pour les commerces ou les bureaux situés à proximité de pouvoir vendre des billets CFF et de proposer ce service-là.

- Mme Angelita Galvez : déclare que les Conseiller-ère-s savent certainement que le Chœur Mixte de Gland Le Chêne organise la 50<sup>ème</sup> Fête cantonale des chanteurs vaudois à Gland les 12, 13 et 14 mai 2023. En ce moment, par tranche d'achat de CHF 20.-, la Migros offre des bons « Support Culture » et elle encourage les Conseiller-ère-s et la population à les attribuer au Chœur Mixte de Gland Le Chêne afin de contribuer aux frais de cette fête simplement en lui attribuant ces bons.

Du 27 au 30 mars 2023, le Troc Amical de Gland organise son troc de printemps, pour les enfants de 0 à 16 ans. Les personnes intéressées à vendre ou à acheter des articles, ou encore à être bénévoles, sont invitées à consulter le site Internet de cette association.

- M. Gérald Cretegnny : va s'exprimer non pas en son rôle de Municipal, mais plutôt en celui associatif puisqu'il y a une intervention concernant la Fête cantonale des chanteurs vaudois. Il souhaite juste dire qu'il y a effectivement encore actuellement une recherche de bénévoles. Les personnes intéressées à venir donner un coup de main les 12, 13 et 14 mai 2023 peuvent s'inscrire via le site Internet [www.fccv2023.ch](http://www.fccv2023.ch).

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 30 mars 2023 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

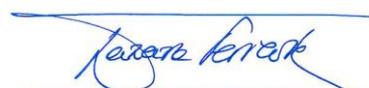
Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
2. Interpellation de M. Arnaud Durand et consorts intitulé « Gestion de la Plage de Gland : à la limite du chaos et sans aucun écho »
3. Interpellation de M. Samuel Freuler intitulée « 1° de moins c'est bien, optimiser c'est mieux encore »

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland